

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il retire de la Nation par quartier trois Coupes de froment, trois Coupes de seigle, et dix francs d'argent; et une toise de bois de Sapin par Année de la Commune de Lutry, et le transport aux frais du Régent.

De sorte que la Pension du Maître d'Ecole de Savigny ne dérive d'aucune des Sources indiquées dans les Questions ci contre.

Jean Adé Cordey Regent à Savigny.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- District
- Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

II. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Quatrième Régence de la
Paroisse de Lutry. A. B. C.

Me Comprenant deux Ecoles.
une au Village de Corcier au Lutry
l'autre au Hameau d'Echerin

Il y en a deux, la principale à Corcier, et l'autre à Echerin.

Corcier est un petit Village, Echerin un Hameau.

Ma Commune de Lutry.

Paroisse de Lutry, Agence de Lutry.

De Lavaux.

Du Léman.

Au premier 1/4 d'heure de la principale Ecole, Sont 23 Maisons;

au Second 1/4 d'heure Sont 4 Maisons;

Dans l'arrondissement de l'Agence,

au premier 1/4 d'heure 18 Maisons,

au Second 1/4 d'heure 2 Maisons.

Dans l'arrondissement de Corcier il y a 25 enfants, et dans l'arrondissement d'Echerin il y a 24 enfants.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms,

b. Leurs distances réciproques.

Celle du Martinet, Paroisse de Savigny 3/4 de lieue;
de Savigny une lieue;
du Miroir 1/2 de lieue;
de Savuit 20 Minutes;
de Lutry 1/2 de lieue;
de Paudex 1/2 de lieue;
de Rilly 3/4 de lieue;
de Chilly 3/4 de lieue;
de Belmont 1/2 de lieue.

I L

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On enseigne à lire, à reciter le catéchisme, à prier, l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe, et le chant des psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année, pendant deux à trois mois et une semaine, et l'hiver une à chaque endroit.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le petit catéchisme d'O. Morard, un recueil de passages.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Il y en a peu et ils sont peu observés.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Deux heures et demi environ trois heures par école.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont placés dans des classes suivant leur capacité.

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le conseil de Lutry avec les Pasteurs, d'après un examen, qui établit tout de suite le R. de Lutry.

b. D'où est-il?

Jean Pierre Louis Decombat.

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

Dis sept ans et demi.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

La Marie.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis un an et demi.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Agriculteur.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Lire en faire quelques fois avant le sermon sans être obligé. Cette fonction réunit uniquement les Regens de Lutry. M. Corlier 25 à Echierin 24.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

En été il y en a beaucoup moins qu'en hiver, à cause des travaux de la campagne.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Point.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

Le Régent est payé de la bourse de la Commune de Lutry.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'y en a point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Il loue une Maison pour le prix de 18 de Suisse par années.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le Régent.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La pension monte à 160 L de suite
de 10 bat pièces par année payée par quartier.*

*Chaque ménage paye 1 bat par année
pour le Regent.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Troisième Agence de la
Paroisse de Lutry
N. C.*

*Savoir, et le Hameau du Miroir
annex.*

*Petit Village et Hameau
Appartiennent à la Commune
de Lutry*

*Paroisse de Lutry, et de
l'Agence de Lutry.*

District de Lavaux

Canton du Léman

*Le plus grand éloignement des
maisons ressorti. Boute des Eboles
de Savuit, et du Hameau du
Miroir, est d'un bon quart
d'heure du lieu de l'école.*

*Depuis l'école de Savuit à celle
du Miroir, il y a un bon tiers
d'heure.*

*quarante deux enfants doivent
fréquenter l'école de Savuit
et vingt celle du Hameau du
Miroir.*